



VB/VH – Div n°5459_04

Paris, le 22 avril 2021

**PROGRAMME DE VEILLE 2021 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

ALERTE N° 28 CONCERNANT THALES

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2021 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.

✂

THALES

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 6 MAI 2021

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTIONS 4, 15 à 17 : Renouvellement et nomination d'administrateurs**

Analyse

Le conseil d'administration ne comportera à l'issue de l'assemblée que 30,8% de membres libres d'intérêts.

Ne peuvent être qualifiés de libres d'intérêts, l'Etat Français représenté par Emmanuel Moulin (résolution 4), Bernard Fontana (résolution 15), Delphine Gény-Stephann (résolution 16), Anne-Marie Hunot-Schmit (résolution 17), en tant que représentants de l'Etat, principal actionnaire de la société avec 25,7% du capital.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
2-2 paragraphe 2-2-1

L'AFG recommande que les conseils des sociétés du SBF120 intègrent au moins :

- *50% de membres libres d'intérêts dans les sociétés non contrôlées,*
- *33% de membres libres d'intérêts dans les sociétés contrôlées.*

Pour le calcul des seuils il est entendu que les représentants au conseil des salariés et salariés actionnaires ne se trouvent pas comptabilisés.

S'agissant de sociétés de taille moins importante, leurs conseils doivent au minimum en toute hypothèse comporter un tiers de membres libres d'intérêts.

Pour être qualifié de « libre d'intérêts », l'administrateur ou le membre du conseil de surveillance ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêts potentiel. Ainsi il ne doit pas en particulier:

- *Être salarié, mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe, ni l'avoir été dans les cinq dernières années;*
- *Être salarié ou mandataire social dirigeant d'un Représentant d'actionnaire de la société ou d'une société de son groupe;*
- *Être salarié ou mandataire social dirigeant d'un partenaire significatif et habituel, commercial, bancaire ou financier, de la société ou des sociétés de son groupe;*
- *Avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes;*
- *Être membre du conseil d'administration ou du conseil de surveillance de l'entreprise depuis plus de douze ans.*

GOUVERNANCE

1 - Composition du conseil de THALES (post AG en cas d'adoption des résolutions)

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Patrice Caine	PDG	Non libre d'intérêts	100%	M	51	FR	7	2022	1	1			
	Charles Edelstenne	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	83	FR	12	2022	0	5			
<input checked="" type="checkbox"/>	Etat Français représenté par Emmanuel Moulin	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	52	FR	1	2025	1	1		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Bernard Fontana	Représentant de l'Etat	Non libre d'intérêts	100%	M	61	FR	3	2024	0	1	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Delphine Gény-Stephann	Représentant de l'Etat	Non libre d'intérêts	N/A	F	52	FR	Nouveau	2025	0	1			
	Anne-Marie Hunot-Schmit	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	56	FR	5	2024	0	1			
	Philippe Knoche		Libre d'intérêts	100%	M	52	FR	1	2024	1	1		P	P
<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe Lépinay	Représentant des salariés actionnaires	Non libre d'intérêts	100%	M	67	FR	14	2025	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Anne Rigail	Représentant de l'Etat	Non libre d'intérêts	N/A	F	52	FR	Nouveau	2025	0	1			
	Frédérique Saint	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	62	FR	5	2024	0	1	M	M	M
	Loïk Segalen	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	61	FR	12	2022	1	2	M		
	Eric Trappier	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	60	FR	12	2022	1	1		M	M
	Marie-Françoise Walbaum	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	71	FR	8	2022	0	3			
	Armelle de Madre		Libre d'intérêts	100%	F	50	FR	4	2023	0	1			
	Anne-Claire Taittinger		Libre d'intérêts	100%	F	71	FR	9	2022	0	1	P		
	Ann Taylor		Libre d'intérêts	100%	F	73	UK	9	2022	0	1			

2- Spécificités

- Les statuts de THALES comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme Abisset